

Déclaration en préfecture

	Déclaration d'une manifestation sportive sur voies publiques. Option CYCLOTOURISME.	
---	---	---

Avant de commencer à instruire votre dossier sur la plateforme nationale qui, lorsqu'il sera complet, le transmettra à la sous-préfecture de Prades pour instructions locales et autorisations préalables, vous devez rassembler plusieurs documents indispensables au dossier.

Listes des pièces demandées :

1. **La trace numérique au format GPX** des parcours proposés. Plusieurs applications de cartographie permettent de les générer facilement :
 - A. openrunner.com ;
 - B. strava.com
 - C. <https://www.komoot.com/fr-fr/>
 - D. et d'autres encore, google map, garmin...
2. **Les feuilles de route détaillées de chaque parcours.** Elle doit comprendre les agglomérations traversées, les routes empruntées entre les différents villages, les créneaux horaires de passage dans chacun d'eux. Pour établir facilement ce document, nous pouvons mettre à votre disposition la feuille de calcul EXCEL développée par l'Audax Club Parisien pour ses brevets longues distances nationaux et internationaux. Cet outil est accessible sur le site de l'Audax en suivant le lien : [temps de passage-AUDAX](#)

Cliquez sur la ligne **formulaire de demande d'homologation** de vos parcours qui vous permettra de télécharger la feuille de calcul. Son remplissage est facile. Il suffit de préciser le kilométrage entre chaque agglomération traversée dans la colonne KM partiel. Le kilométrage total cumulé est calculé automatiquement et pour obtenir les temps de passage, il suffit d'écrire C dans la première colonne 'Contrôle'. Les temps de passage sont calculés sur la base d'une vitesse max de 30km/h et d'une vitesse min de 15 km/h, arrêts aux ravitaillements compris. Ne vous embêtez pas à vouloir modifier ces valeurs.

Pensez à ajuster les horaires d'ouverture et de fermeture des départs

	A	B	C	D	E	F	G	H
1			BREVET DES RANDONNEURS MONDIAUX					
2								
3								
4		Nom du parcours :		N° homologation :				
5		Club organisateur :		Code ACP :				
6		Nom du responsable :		Brevet de	200	km		
7		Mail :						
8		Tel:		Date :				
9		Lieu de départ :		Heure de départ :		8:30		
10	Contrôle	LOCALITES	Numéro de route	KM	KM	CONTROLES		
11				PARTIEL	TOTAL	Ouverture	Fermeture	
12		DEPART Argeles-sur-mer			0,0	8:30	9:30	
13	C	Collioure	D614	7,0	7,0	8:42	9:51	
14	C	Port-Vendre	D86 col de la Serra et col de Mollo	10,0	17,0	9:00	10:21	
15	C	Banyuls-sur-mer	vélo-route	12,0	29,0	9:21	10:57	
16	C	Cerbère	D614	10,0	39,0	9:39	11:27	
17								
18								

Déclaration en préfecture

Fig 1 : exemple de calcul des horaires de passage dans chaque localités traversées.

Cette feuille de calcul vous permettra d'obtenir les feuilles de route détaillées que vous remettrez aux participants lors de l'inscription. Il vous suffira de modifier les lignes 1 à 9 pour les adapter à votre club ou de les supprimer.

3. L'attestation d'assurance de la randonnée obtenue par l'intermédiaire de la fédération. Pour cela, il faut la déclarer sur le site FFCT, puis 'manifestations puis 'saisie'. Lorsque l'enregistrement sera complet, le président du CoDep la validera ce qui vous permettra alors et alors seulement de souscrire l'assurance option B dont l'attestation sera exigée par la préfecture.
4. Il faut vérifier si le parcours (notamment VTT si c'est le cas) que vous avez prévu pénètre en partie dans une zone classée Natura2000. Pour connaître le périmètre des différentes zones du département, suivez le lien : [NATURA200](#). Si c'est le cas, il vous sera demandé la carte du parcours dans la zone traversée. Pour l'obtenir, il faut projeter la carte du circuit sur la carte de la zone Natura 2000 concernée. On peut vous aider à établir ce document si nécessaire.

La déclaration de la manifestation sur la plateforme nationale.

Remarque : vous n'êtes pas tenu de compléter le dossier en une seule fois. Tant qu'il n'est pas complet et soumis pour examen, vous pourrez y revenir autant de fois qu'il le faudra pour le compléter ou le modifier, donc prenez votre temps.

Lorsque vous aurez réuni ces éléments, vous pourrez commencer la déclaration proprement dite. Pour cela il faut se connecter sur le site :

<https://declaration-manifestations.gouv.fr/>

Si vous n'avez pas de compte déjà existant, il faudra en créer un.

Il vous sera demandé un certain nombre de renseignements sur l'association et son ou ses responsables.

🏠 Fiche structure : Vélo Club des Albères

📄 Coordonnées

Nom : Vélo Club des Albères
E-mail : president@vca66.fr
Téléphone : 06 63 82 29 95
Type de structure : Association loi 1901
Adresse complète : 1 avenue du 11 novembre 66700 Argelès-sur-Mer
Département de référence : Pyrénées-Orientales (66)
Responsable juridique ⓘ : Louis BRIQUEU
Qualité du responsable juridique : Président
Téléphone du responsable juridique: 06 71 01 01 18
Site internet : <https://vca66.fr>

✉ Paramètres de la messagerie

Destinataire des emails de notifications quotidiennes :

Structure ⓘ

Destinataire des convocations CDSR : Utilisateurs ⓘ

Affichage des messages en gras (non lus) :

Informations de suivi :



Message du forum :



👤 Utilisateur de la structure

[Louis BRIQUEU](#) 🏠 ⓘ

Invitations d'inscription à la structure ⓘ

Aucune invitation proposée

➕ Ajouter une invitation

📁 Dossiers

[Voir la liste des dossiers](#)

Déclaration en préfecture

Vous pourrez ensuite accéder à l'onglet 'Créer un dossier' qui compte 6 étapes.

Page 1 :

**GOVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration Manifestations
S'organiser - Déclarer - Diffuser

Rechercher

Créer un dossier ▾ Tableau de bord Messagerie 0 ▾ Aide

■ Orientation vers le formulaire adéquat



Cette étape est nécessaire pour vérifier si votre dossier peut être cloné à partir des anciennes bases d'anciennes bases qu'il ne comporte pas d'évolutions nécessitant des spécificités ou des pièces jointes différentes.

Identification de votre manifestation

Étape 1 sur 6

Étape suivante : Nature de votre manifestation

Nom de la manifestation ⓘ
Mar i Munts JUL2026

Date et horaire de début
12/07/2026 07:00

Date et horaire de fin
12/07/2026 13:00

Page 2 : Orientation vers le formulaire adéquat.

ATTENTION : sur cette la page, il faut impérativement sélectionner l'option 'Cyclotourisme' parmi toutes celles proposées par la liste déroulante. Ne rien mettre dans la première fenêtre, chercher 'cyclotourisme' dans les listes déroulantes des 2 autres. Ne pas se tromper entre 'Cyclisme' (qui concerne les épreuves chronométrées) et 'Cyclotourisme'. C'est important car les exigences préfectorales sont différentes suivant qu'il s'agit d'une course ou d'une rando.

**GOVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité

Déclaration Manifestations
S'organiser - Déclarer - Diffuser

Reche

Créer un dossier ▾ Tableau de bord Messagerie 0 ▾ Aide

■ Orientation vers le formulaire adéquat



Cette étape est nécessaire pour vérifier si votre dossier peut être cloné à partir des anciennes bases d'anciennes bases qu'il ne comporte pas d'évolutions nécessitant des spécificités ou des pièces jointes différentes.

Nature de votre manifestation

Athlétisme

Autres sports motorisés

Autres sports non motorisés

Course d'orientation

Cyclisme

Cyclotourisme

Rechercher

Activité

Déclaration en préfecture

Page 3 : Localisation de votre manifestation.

Sélection du département dans la zone déroulante.

Page 4 : Caractéristique de votre manifestation.

Nombre de participants. Prévoir large est-il recommandé. Il faut surtout veiller à ce que le chiffre qui est porté ici soit le même que celui qui figure dans l'attestation d'assurance souscrite par l'intermédiaire de la fédération, sinon c'est source de difficultés.

Cocher la case **NON** pour une rando non chronométrée.

Page 5 : emprise de la manifestation.

Cocher la dernière case 'Totalelement sur voies publiques ou ouvertes à la circulation.

Page 6 : CERFA N°15826

Cocher la case en bas de page qui permet d'accéder au formulaire qui se présente de la façon ci-dessous.

Dossier : Mar I Munts Juil2026

Identité	Caractéristiques	Traitements
Dossier n° 106912 dim. 12/07/2026 de 07h00 à 13h00	     Cyclotourisme → Cyclotourisme	Modif. Aucune Complétude  Action À envoyer
+ d'informations		

 **Attention ! Ce dossier n'est pas encore transmis au service instructeur.**
Vous avez jusqu'au 12 juin 2026, pour déclarer la manifestation en préfecture ou pour demander son autorisation

 Dossier incomplet : Une étiquette (3) dans le menu latéral indique le nombre d'éléments manquants et vous aide à les localiser.

Menu des actions

Messagerie & suivi

Dossier organisateur

Parcours 1

Géographie

Formulaire 8

Pièces jointes 3

Historique des modifications

Consulter l'aide

Modifier mes options de notifications

Démarrer une conversation

Actualiser

Voir tout

Non lu

Archives

Filtre

HeureType

Destinataire/Expéditeur

Document | Objet

 Pas de messages, essayez dans les archives.

Charger plus de messages

Haut de page

Tant que le trombone 'complétude' est rouge, c'est que le dossier n'est pas complet et qu'il est irrecevable. Il faut chercher le pourquoi, même si on pense avoir déjà tout renseigné correctement.

Pour remplir le dossier, il faut renseigner toutes les rubriques du menu en bas à gauche.

Déclaration en préfecture

Onglet 1 : le parcours. C'est où vous pourrez importer les traces GPX de vos circuits. Notez qu'il est possible de créer le parcours directement sur la carte proposée. Il est plus facile de le faire en externe et d'importer le fichier .gpx

Onglet 2 : Géographie.

Pas d'intervention de votre part.

Onglet 3 : Formulaire.

Récapitulatif détaillé de la manifestation. Il faut compléter les renseignements manquants surlignés en rouge en modifiant le formulaire. Tant qu'un chiffre apparaît au regard de Formulaire, c'est qu'il est incomplet. Dans l'exemple ci-dessous, il y a 8 rubriques à compléter.

Menu des actions

Messagerie & suivi

Dossier organisateur

Parcours1

Géographie

Formulaire8

Pièces jointes3

Historique des modifications

Tout replier

Modifier

Informations saisies lors de l'orientation vers le formulaire adéquat ?

Classement, chronométrage, horaire fixé à l'avance :
Emprise sur voie publique : Totalement sur voies publiques ou ouvertes à la circulation
À la date du : 4 février 2026

Organisateur

Déclarant : [Louis BRIQUEU](#)
Qualité du déclarant : Président
Structure : [Vélo Club des Albères \(Association loi 1901\)](#)
Responsable juridique : Louis BRIQUEU
Adresse : 1 avenue du 11 novembre 66700 Argelès-sur-Mer
Numéro de téléphone : 06 63 82 29 95
E-mail de la structure : president@vca66.fr

Caractéristiques

Nom du dossier : Mar i Munts JUIL2026
N° du dossier : 106912
Date / heure de début de l'évènement : 12 juillet 2026 07:00
Date / heure de fin de l'évènement : 12 juillet 2026 13:00
Description :
Observation :
Ne pas publier le dossier dans le calendrier : Non (publication autorisée)
Discipline → Activité : Cyclotourisme → Cyclotourisme

Pièces jointes3

Historique des modifications

Nombre de participants : 500
Nombre max. de spectateurs :
Nombre d'organisateur :
Nombre de véhicules d'accompagnement :
Départ groupé des participants : Non
Circulation groupée des participants : Non

Régime de circulation publique

Respect code de la route : Oui
Priorité de passage : Non
Usage exclusif temporaire de la chaussée : Non
Usage privatif de la chaussée : Non
Autres précisions sur le régime de circulation :

Déclaration en préfecture

Remarque : dans le navigateur Internet que j'utilise (Safari sur matériel Apple), le formulaire à modifier présente une grande et longue partie blanche (?). Il faut aller tout en bas de la page pour accéder au différentes rubriques et pour valider leurs saisies ou leurs modifications.

Exemple d'un formulaire rempli

Menu des actions

Messagerie & suivi

Dossier organisateur

Parcours1

Géographie

Formulaire

Pièces jointes3

Historique des modifications

Responsable juridique ⓘ : Louis BRIQUEU ⓘ

Adresse : 1 avenue du 11 novembre 66700 Argelès-sur-Mer

Numéro de téléphone : 06 63 82 29 95

E-mail de la structure : president@vca66.fr

Caractéristiques

Nom du dossier : Mar i Munts JUIL2026

N° du dossier : 106912

Date / heure de début de l'évènement : 12 juillet 2026 07:00

Date / heure de fin de l'évènement : 12 juillet 2026 13:00

Description :
Départ et arrivée depuis la salle municipale Espace Jean-Carrère, avenue Molière à Argelès-sur-mer. Inscription sur place le jour de la manifestation. Remise des feuilles de route à chacun des participants. Plusieurs points de ravitaillement sont prévus sur les différents circuits proposés. ⓘ

Observation :
La carte des parcours, les feuilles de route détaillée, le règlement de la manifestation et les consignes de sécurité seront affichés dans la salle d'accueil. Il sera rappelé à chaque participant qu'il doit respecter en toute circonstance le code de la route. ⓘ

Ne pas publier le dossier dans le calendrier : Non (publication autorisée)

Discipline → Activité : Cyclotourisme → Cyclotourisme

Nombre de participants : 500

Nombre max. de spectateurs : 0 ⓘ

Nombre d'organisateur : 25 ⓘ

Nombre de véhicules d'accompagnement : 0 ⓘ

Départ groupé des participants : Oui ⓘ

Circulation groupée des participants : Oui ⓘ

Régime de circulation publique

Respect code de la route : Oui

↳ Précisions : Respect absolu du code de la route en toutes circonstances. ⓘ

Priorité de passage : Non

↳ Précisions : sans objet ⓘ

Usage exclusif temporaire de la chaussée : Non

↳ Précisions :

Usage privatif de la chaussée : Non

↳ Précisions : sans objet. ⓘ

Autres précisions sur le régime de circulation :

Dispositif de sécurité

Présence d'un véhicule d'ouverture (véhicule "pilote") : Non

Présence d'un véhicule de début de course (véhicule "tête de course") : Non

Présence d'un véhicule de fin de course : Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) : Non

Nombre de signaleurs : 0 ⓘ

↳ nombre de signaleurs en postes fixes : 0

↳ nombre de signaleurs mobiles en voitures : 0

↳ nombre de signaleurs mobiles en motos : 0

Encadrement de la police municipale : Non

↳ moyens affectés :

Convention avec la police nationale ou la gendarmerie : Non

↳ moyens affectés :

Déclaration en préfecture

Onglet : Pièces jointes.

Notez les 3 rosées sont indispensables à la transmission du dossier. L'attestation d'assurance pourra être présentée à la préfecture ultérieurement quelques jours avant la manifestation. Si vous en disposez déjà, glissez là ici, ça vous évitera un oubli et un rappel de la préfecture au dernier moment.

Menu des actions

Messagerie & suivi

Dossier organisateur

Parcours 1

Géographie

Formulaire

Pièces jointes 3

Historique des modifications

• Consulter [nos trucs et astuces](#).

• Vérifier [la liste des formats de fichier acceptés](#) et de ne pas dépasser 25 Mo par fichier déposé.

• Comment [demander une modification après le dépôt du dossier](#)

✕ Plein écran

🔍 Filtrer

Type	Nom	Département	Date limite attendue	Date de dépôt	Fichier
Réglementaire	Dispositions prises pour la sécurité	?	exigée pour dépôt		⊕ Déposer le fichier
Réglementaire	Itinéraire horaire	?	exigée pour dépôt		⊕ Déposer le fichier
Réglementaire	Règlement de la manifestation	?	exigée pour dépôt		⊕ Déposer le fichier
Réglementaire	Attestation d'assurance	?	06/07/2026		⊕ Déposer le fichier

📎 Ajouter une pièce jointe complémentaire

Document 1 : dispositions prises pour la sécurité. A la demande, le CoDep mettra à votre disposition un document type que vous adapterez à votre club.

Document 2 : la feuille de route détaillée des parcours proposés. C'est le document élaboré grâce à la feuille Audax.

Document 3 : Règlement de la manifestation; Idem : à la demande, le CoDep mettra à votre disposition un document type que vous adapterez à votre club.

Pour tous renseignements complémentaires et aides à la constitution de votre dossier, contacter :

Louis Briquieu (président du VCA) 06 63 82 29 95 ou louis.briqueu@free.fr